



ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DEPARTEMENTAL

DE TIR A L'ARC

DE SEINE MARITIME

SAMEDI 27 JANVIER 2024

YERVILLE



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
SAMEDI 27 JANVIER 2024 à 14h00
YERVILLE
(Place Jacques Chirac. Mairie de Yerville)

ORDRE DU JOUR

-  Rapport moral et d'activités du Président.
-  Election du délégué du CD76 à l'AG de la FFTA
Délégué : Robert BLOT / Suppléant : Pascal LE GUELLEC
-  Election complémentaire CD76
Caroline BOUVARD. Dominique COTE. Laurent GENSER. Séverine HORCHOLLE. Stéphane LEROY.
-  Rapports des Commissions
-  Compte de résultat au 31/12/2023
-  Rapport du Vérificateur aux comptes.
-  Présentation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2024
-  Résultats des 2 élections
-  Récompenses pour les podiums sur les Championnats Nationaux et Internationaux
(Présence obligatoire)
-  Questions et informations diverses
Questions de Yerville

Afin d'éviter des déplacements inutiles et coûteux dans les semaines à venir, sitôt la fin de l'Assemblée Générale, la Commission sportive procédera à l'ébauche du calendrier hivernal 24/25 puis la Commission arbitrage à l'affectation des arbitres sur les concours saison estivale 23/24.

| LICENCES AU 31 08 2023 | | Licences | Voix |
|------------------------|---|----------|------|
| PRESENTS | | | |
| 976087 | <u>CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS</u> | 87 | 7 |
| 976089 | <u>1ERE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL</u> | 42 | 4 |
| 976090 | <u>ARC CLUB DE FECAMP</u> | 52 | 5 |
| 976091 | <u>LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS</u> | 52 | 5 |
| 976093 | <u>ARCHERS VALERIQUAIS</u> | 44 | 4 |
| 976095 | <u>GALLIA CLUB OMNISPORTS DE BIHOREL</u> | 38 | 3 |
| 976096 | <u>LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE</u> | 25 | 2 |
| 976100 | <u>LES ARCHERS BLANCS</u> | 50 | 4 |
| 976103 | <u>CIE HAVRAISE DE TIR A L ARC</u> | 98 | 8 |
| 976104 | <u>LES ARCHERS DE PREAUX</u> | 61 | 6 |
| 976105 | <u>CIE DES ARCHERS D AUFFAY</u> | 27 | 2 |
| 976109 | <u>COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS</u> | 27 | 2 |
| 976110 | <u>ARC ROBERT LE DIABLE</u> | 31 | 3 |
| 976111 | <u>ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST</u> | 38 | 3 |
| 976112 | <u>ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE</u> | 87 | 7 |
| 976113 | <u>E.S.A.CIE DES ARCHERS AUMALOIS</u> | 23 | 2 |
| 976114 | <u>L'ARC ST ROMANAIS</u> | 7 | 1 |
| 976115 | <u>CIE D'ARCHERS DE GRAND COURONNE</u> | 54 | 5 |
| 976116 | <u>MSA ASRUC TIR A L'ARC</u> | 90 | 7 |
| 976120 | <u>LES ARCHERS DU QUESNOT</u> | 58 | 5 |
| 976121 | <u>LES-ARCHERS-DU-COLOMBIER</u> | 52 | 5 |
| 976122 | <u>ARC CLUB D'EPOUVILLE</u> | 76 | 7 |
| 976124 | <u>ARC ROUEN CLUB</u> | 75 | 7 |
| 976128 | <u>ARCHERS DU GRAND COLMOULINS</u> | 24 | 2 |
| 976130 | <u>CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON</u> | 55 | 5 |
| 976131 | <u>CIE DES ARCHERS DU RONCHAY</u> | 46 | 4 |
| 976132 | <u>ARCHERS DU ROY GUILLAUME</u> | 59 | 5 |
| 976133 | <u>LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT</u> | 64 | 6 |
| | | | 126 |
| ABSENTS EXCUSES | | | |
| 976098 | <u>TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB</u> | 31 | 3 |
| 976106 | <u>COMPAGNIE DES ARCHERS DE FERRIERES EN BRAY</u> | 15 | 1 |
| 976129 | <u>LES ARCHERS DES HALLES</u> | 27 | 2 |
| | | | 6 |
| ABSENTS NON EXCUSES | | | |
| 976099 | <u>AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE</u> | 6 | 1 |
| 976108 | <u>CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE</u> | 12 | 1 |
| 976117 | <u>LES ARCHERS BEUZEVILLAIS</u> | 16 | 1 |
| 976134 | <u>1ERE CIE D ARC DES TEMPLIERS</u> | 6 | 1 |
| 976138 | <u>LES ARCHERS DE TURRETOT</u> | 35 | 3 |
| | | | 7 |
| | | 1590 | 139 |

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JANVIER 2024

Après émargement de la liste des structures affiliées au CD76, 28 sont représentées, 3 sont absentes excusées et 5 absentes non excusées.

Les 28 structures présentes totalisent un nombre de voix de 126 sur un total de 139.
Le quorum étant atteint, L'assemblée Générale peut valablement délibérer.

Pascal LE GUELLEC, Secrétaire Général du CD76 déclare ouverte l'Assemblée Générale à 14h15.

En préambule, il donne lecture d'un courrier de Robert BLOT en date du 23 janvier 2024.

« Je tiens à informer le Comité Départemental de Tir à l'Arc de ma démission pour raisons et convenance personnelles »

Le Secrétaire Général donne ensuite lecture de l'article 20 des statuts du CD76 qui stipule :

Article 20 - Remplacement du Président

En cas de vacance définitive du Président, le Secrétaire Général assure la transition jusqu'à l'Assemblée Générale suivante qui pourvoira à l'élection d'un nouveau membre au Comité Directeur ainsi qu'à l'élection d'un nouveau Président.

Dès l'Assemblée Générale qui suit la vacance, l'Assemblée Générale complète le Comité Directeur. Le nouveau Président sera nommé dans le respect des règles fixées par le mode de scrutin pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Le Secrétaire Général précise que le délai entre la démission de Monsieur Robert BLOT et la tenue de cette Assemblée Générale étant trop court pour procéder à une nouvelle élection complémentaire pour pouvoir cette vacance et procéder à l'élection d'un nouveau Président, cet intérim durera jusqu'au 5 octobre prochain, date de la prochaine Assemblée Générale, qui de plus sera élective.

Avant de passer à la lecture des rapports, le Secrétaire Général précise qu'il tient ici à remercier Robert BLOT pour toutes ces années, presque 22, passées au sein du CD76 et plus particulièrement comme Président depuis 2008.

Il demande à l'ensemble des présents de se lever afin de respecter un moment de silence en mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté ces derniers mois.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT.

Même si le Président a démissionné, les 2 rapports concernent la saison passée ou il était encore en activité, lecture est donc faite.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTIONS.

Le Secrétaire Général propose à l'assemblée de procéder aux 2 élections. L'une complémentaire afin de combler 3 vacances au sein du Comité Directeur, l'autre pour le poste de délégué du CD76 à la prochaine AG de la FFTA.

Il précise que du fait de la réception tardive de la démission de Robert BLOT, il n'a pas été en mesure de préparer de nouveaux bulletins. Comme son nom figurait en qualité de suppléant cela n'a pas d'incidence sur le vote.

Election complémentaire : 3 postes, 5 candidat-e-s.

Mesdames Caroline BOUVARD, Séverine HORCHOLLE et Monsieur Stéphane LEROY sont élus

Election du délégué : 1 délégué et 1 suppléant

Monsieur Pascal LE GUELLEC est élu

RAPPORT DES COMMISSIONS

Le Secrétaire Général procède ensuite à la lecture des rapports des Commissions Jeunes, Arbitres, Formation et Sportive.

COMPTE DE RESULTAT

La Trésorière présente le compte de résultats pour l'exercice 2022/2023

COMMENTAIRES ET CONCLUSION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le vérificateur aux comptes, Monsieur Stéphane PETTE, donne lecture de ses commentaires et de sa conclusion.

APPROBATION DU RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

QUITUS A LA COMMISSION DES FINANCES

Sur proposition écrite de Monsieur Stéphane PETTE, celui-ci propose de donner quitus à la Trésorière. Le Quitus est donné à l'unanimité des présents.

RECONDUCTION DU MANDAT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le vérificateur propose de prolonger son mandat pour le prochain exercice. Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

La Trésorière présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour le prochain exercice. Il est adopté à l'unanimité.

RECOMPENSES

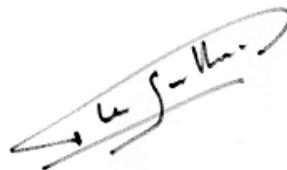
Le Secrétaire Général procède en suite à la remise des récompenses aux archères et archers sur les derniers Championnats de France.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

Le Secrétaire Général confirme la tenue de l'Assemblée Générale Elective le 5 octobre 2024 à Yvetot. Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire de janvier 2025, la proposition de Fécamp est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Pascal LE GUELLEC, Secrétaire Général et Président par intérim clôt cette Assemblée Générale à 16h00

Pascal LE GUELLEC



Secrétaire Général Président par intérim

DOCUMENTS

EN

ANNEXE

Pages 7 et 8 : Rapports du Président

Pages 9 : Rapport du Vérificateur aux comptes

Page 10 : Compte de résultat 2023

Page 11 à 14 : Commentaires du vérificateur aux comptes

Page 15 : Budget prévisionnel 2024

Pages 16 à 18 : Invitation à l'Assemblée Générale

Page 19 et 20 : Candidatures élection complémentaire au CD76

Page 21 : Candidatures élection délégué

Page 22 : Résultats élection complémentaire

Page 23 : Résultats élection délégué

Pages 24 à 28 : Emargements des structures



**Assemblée Générale Ordinaire
Comité Départemental de Tir à l'Arc
YERVILLE le samedi 27 Janvier 2024.**

Je commencerais cette Assemblée Générale en rappelant que le site internet du Comité Départemental fonctionne toujours sur Sports Régions " tiralarc76.com " pour la diffusion des documents concernant le Tir à l'Arc en Seine-Maritime. Je remercie Pascal LE GUELLEC de continuer à prendre en charge l'alimentation de celui-ci pour la diffusion de tous les documents concernant notre sport dans le département 76 ainsi que le secrétariat du CD, sans oublier Régine LEQUESNE et Patrice CHARLET pour la Commission Sportive ainsi que Nicolas VARNIERE pour la Commission Arbitres, et tous les autres membres qui apportent chacun leur contribution aux réflexions et aux débats.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les présidents présents pour cette AG.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes voeux de bonheur et de santé pour vous et vos proches pour cette année 2024.

Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires pour les décisions prises au cours de l'année 2023. J'adresse aussi mes félicitations à Nicolas VARNIERE, notre PCDA pour le suivi des calendriers d'arbitrage, et surtout la gestion des arbitres sur les compétitions. Il a repris aussi la gestion des labels FFTA qui n'est pas non plus une mince affaire.

J'encourage de nouveau les arbitres en formation à poursuivre jusqu'au bout leurs efforts même s'ils n'ont pas été encore reçus à l'examen. Nous avons besoin de renouveler l'effectif de notre corps arbitral.

Je remercie aussi Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer de nouveau, la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons, en y associant notre trésorière générale Chantal AUMERSIER et son adjoint Frédéric VAUTIER.

Une demande de candidature pour le poste de vérificateur aux comptes a été lancée pour pourvoir à celui-ci, Stéphane ayant décidé de ne pas se représenter. Je le remercie pour son travail tout au long de ces années ainsi qu'à la relation avec nos trésoriers.

Nous avons enregistré pour la fin de saison 2022/2023, un nombre 1590 licenciés au 30 août 2023.

Des changements récents sont intervenus à la présidence des clubs : HARDY Jordan à SOTTEVILLE LES ROUEN, STEYER Thierry à SAINT-VALERY-EN-CAUX et DUMONT Frédéric à FERRIERES-EN-BRAY.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers dans les clubs.

RAPPORT MORAL SAISON 2022/2023

Les dossiers « Aide au Sport », « Equipes évoluant en National », « Manifestations Sportives » du Département sont à envoyer uniquement par internet à sport76@seinemaritime.fr sur le site du télé-services du Département.

Je rappelle de nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Le Comité Départemental a participé pour sa part au financement des stages techniques pour les jeunes archers de la pré-filière départementale qui compte cette saison 8 jeunes inscrits, qui pour l'instant ont pu participer à la séance de détection en Octobre 2022 et 6 séances suivantes suivant le calendrier établi en accord avec le CR jusqu'en Juin 2023,

Pour l'instant, les séances ont été possibles avec la mise à disposition du gymnase du Centre Sport et Santé de Yerville et les installations du club d'Yvetot pour l'intérieur et l'extérieur.

Pour mémoire mais très important:

Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc. Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres concernés et participer au moins à 2 concours dans l'année.

Aucune dérogation n'est accordée par la FFTA.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les clubs qui ont pu organiser quelques manifestations dans l'année en partenariat avec les Communes, le Département, la Région ou la FFTA.

Bien sûr, je renouvelle toutes mes félicitations aux archers du Département qui sont montés sur les podiums des Championnat de France pour la saison 2022/2023, que nous récompenserons comme les années précédentes à la fin de cette AG.

J'ai toujours le même plaisir à présider ce Comité pour faire rayonner le Tir à l'Arc en Seine-Maritime et aussi hors du Département.

J'essaie toujours de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres, appels téléphoniques ou mails, dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue à Saint Aubin Les Elbeuf le 28 janvier 2023, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2023.

Votre trésorier a mis à ma disposition l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire
- Les justificatifs de dépenses et de recettes
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2023
- Le budget prévisionnel 2024

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 28 janvier 2023, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du CD 76.

Fait à Paris le 27 janvier 2024 pour valoir ce que de droit.



Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime

Compte de résultat 2023

| Recettes | | Dépenses | |
|---------------------------------------|------------------|---|------------------|
| subvention département 76 | 3 602,00 | concours et championnats | 9 002,40 |
| FFTA licences | 8 535,75 | commissions jeunes, sportive et formation | 4 330,52 |
| | | frais de fonctionnement | 1 067,18 |
| | | achat vêtements | 850,36 |
| chronotir | 350,00 | frais postal | 159,98 |
| participation prefiliere | 800,00 | frais réunion crjs + AG | 1 681,54 |
| recette en attente de justificatif | 438,00 | déplacements du Président | 980,98 |
| participation tenue arbitre | 476,50 | dont péages | 352,6 |
| | | frais bancaires | 207,75 |
| | | cotisation CDOS | 176,00 |
| | | dont basi compta | |
| | | remboursement inscription préfilère | 370 |
| interets livret | 187,93 | | |
| Bénévolat | 11 008,66 | Bénévolat | 11 008,66 |
| dont déplacements bureau et arbitrage | 3 734,93 | dont déplacements bureau et arbitrage | 3 734,93 |
| total recettes | 14 390,18 | total dépenses | 18 826,71 |
| total recettes avec benevolat | 25 398,84 | | 29 835,37 |
| | | compte de résultat : | -4 436,53 |

Rapport du Vérificateur aux Comptes

Commentaires

L'exercice 2023 s'est déroulé normalement en termes de compétitions après des exercices 2021 et 2022 très impactés par le contexte sanitaire.

A partir du tableau comparatif des « Comptes de Résultats » des années 2022 et 2023 et du détail des opérations du « Grand Livre », il résulte quelques constats et remarques.

Les Recettes

Subventions

Au niveau du Département. La subvention est stable mais faible et confirme la politique budgétaire orientée à la baisse pour les subventions en faveur des clubs sportifs.

En effet c'est désormais une somme forfaitaire basée sur le nombre de licencié.

Souhaitons que cette règle ne soit pas modifiée ou alors à la hausse.

Cette année, comme les années passées, pas de subvention du CNDS

Licences FFTA

Bien que les effectifs de licenciés soient légèrement à la hausse (1.590/1550 soit +2,6%), les recettes sont pénalisées par le maintien en 2023 de la décision de votre AG de 2022 de prendre en charge une aide de 2€ par licence par le CD76, soit environ 3.000€ de recettes en moins.

Participations Pré filière

Une bonne participation financière aux stages contrairement à l'année passée.

Participation aux frais vêtements arbitres

Participation de 50% à l'achat de nouvelles tenues pour les arbitres.

Intérêts sur livret

Cette année les intérêts ont été comptabilisés sur l'exercice avec l'incidence d'un taux du livret est à la hausse

Remarque générale sur les recettes

Les recettes globales progressent de 11% (hors valorisation du bénévolat) grâce à la participation financière aux formations et à celle des arbitres.

Le maintien de choix de prise en charge de 2€ par licence (3.000€) pénalise les recettes et donc le niveau du résultat

Les Dépenses

Les compétitions sur la saison ont retrouvé un bon niveau.

Concernant les formations, après la forte hausse de 2022 dont le financement du mur de Yerville (2.534€) et la formation PSC1 (3.391€), elles retrouvent un niveau correct avec un impact moindre du recyclage arbitre.

Concernant les autres dépenses, plusieurs sujets à préciser.

- Les frais de fonctionnement sans des frais exceptionnels (386€), seraient de 297€ soit -55% par rapport à 2022 ! Un effort important de leur maîtrise.

Les frais exceptionnels sont liés au piratage de l'ordinateur portable du Président, frais occasionnés par le « nettoyage » de l'ordi et la restauration des fichiers.

Pour éviter ce genre de situation, une formation pour les membres du bureau s'avère nécessaire.

- Les frais de réunion au CRJS progressent à nouveau pour 443€ soit +35,7%. C'est le nouveau mode de fonctionnement évoqué en 2022 qui pénalise (repas externes = surcoût).

- Les frais de déplacement, ils représentent ceux du Président hors ceux relatifs aux concours. Ils sont en très forte hausse à +830€ soit plus de 5 fois plus qu'en 2022.

Il y a au moins deux explications, une liée à des déplacements plus nombreux du fait de la reprise des compétitions et une autre concernant des erreurs d'imputation de frais liés au CR et de déplacements personnels.

C'est l'utilisation de la carte de paiement autoroute personnel du Président et la CB du CD en lieu et place de celles personnelles du Président qui ont été à l'origine des confusions.

Les règles antérieures instaurées sur l'auto-remboursement sans vérification préalable sont à remettre en cause.

Les autres charges progressent mais ne représentent que 114€ en valeur absolue.

Si le Comité Départemental reste très attentif à la maîtrise des charges, certaines anomalies doivent faire l'objet de correctifs.

Les Résultats

Les recettes sont stables hors opérations exceptionnelles (+1%) et les dépenses sont globalement en baisse également hors postes exceptionnels (-20,8%) ce qui montre malgré tout une gestion attentive.

Cela étant certaines charges en hausse font que le résultat d'exploitation est à nouveau négatif de -4.436,53€.

La Trésorerie

Pour fonctionner le CD 76 doit assurer la trésorerie des opérations de septembre à janvier en attendant les subventions et les règlements des licences, voire pour un exercice complet.

La situation au 31 décembre reste très bonne et permet d'envisager l'exercice 2024 avec sérénité car la trésorerie représente un peu plus d'une année de dépenses constatées en 2023.

Il faut cependant être attentif à la continuité de l'érosion des réserves en 2023 (-13% soit -4.941€) après celle de 2022, à corriger des opérations en cours non comptabilisées au 31/12.

- Compte chèque : 24.411€ / 21.291€
- Compte sur Livret : 13.652€ / 11.840€

Le CD 76 pourra faire face et maintenir son activité en 2024.

Préconisation du Vérificateur aux comptes

Une des préconisations antérieures reste d'actualité sur la réflexion à mener quant au mode de financement du CD 76 pour que celui-ci continue à remplir ses missions.

A cet égard la prise en charge par le CD d'une petite part (2€) des licences devra peut-être être revue.

En effet, l'exercice 2023 confirme que les subventions non affectées (avec à terme, peut-être, une disparition totale ou un changement d'assiette de référence) sont insuffisantes pour financer les activités collectives du CD.

Un autre point d'attention concerne la valorisation du bénévolat, les normes comptables évoluent et les règles des subventions le peuvent aussi (voir plaquette du ministère ENDJS)

La valorisation comptable du bénévolat ne doit pas avoir pour effet, même involontairement, d'améliorer les documents comptables et financiers d'une association (budget, compte de résultat, demande de subvention, etc.). Elle doit au contraire contribuer à donner une image fidèle de l'action de l'association et donc améliorer la sincérité de ses comptes.

Dans cet objectif, votre Trésorier doit confirmer la mise en place du suivi du bénévolat en nombre de bénévoles et en temps passé afin de pouvoir justifier comptablement vos choix. Recommandation déjà faite en 2022.

Autres préconisations :

- Il faut envisager de limiter les réunions au CRJS si pas de recettes supplémentaires ou de meilleures maîtrises avérées des dépenses
- Il est indispensable de modifier les modalités de fonctionnement quant au paiement des dépenses.

Je préconise que seul le trésorier initie les paiements ainsi que les remboursements des frais après vérification des justificatifs.

Je préconise donc que les moyens de paiement du CD (CB et chéquier) doivent être à l'usage unique du trésorier.

Pour contrôle, une double validation des dépenses est à instaurer au-delà d'un certain montant, à définir à partir des 139 opérations de 2023 (300€ soit 15 opérations ou 500€ soit 6 opérations)

- Je préconise l'utilisation de l'imprimé CERFA (déduction fiscale) pour les frais déplacements limitant ainsi les charges au niveau du CD76
- Enfin, je préconise la souscription d'une assurance responsabilité pour les membres du bureau du CD76

La présentation comptable actuelle est correcte (comptabilisation en recettes et en dépenses) mais le montant de la valorisation du bénévolat me semble rester très important, représentant 43% des recettes totales valorisation du bénévolat comprise et 76% des recettes réelles, proportion en augmentation par rapport à 2022

Sur la base des préconisations du ministère de la jeunesse et des sports il faut être attentif à cet aspect comptable.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE

Quid dans l'avenir de la baisse de 2€ correspondant à la part du CD sur les licences et quid de la possible augmentation de celle de la FFTA prévue pour 4€

Réponse du Président par intérim.

Contrairement aux préconisations du Vérificateur aux comptes nous maintenons la disposition pour les 2€.
Concernant les 4€, venant d'être élu comme délégué à l'Assemblée Générale de la FFTA, je m'engage à voter contre cette motion qui sera présentée.

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime

BUDGET PREVISIONNEL 2024

| Recettes | | Dépenses | |
|------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| subvention département 76 | 3 600,00 | concours et championnats | 7 500,00 |
| | | | |
| FFTA licences | 9 000,00 | Com° jeunes, sportive et formation | 4 000,00 |
| | | | |
| | | frais de fonctionnement | 1 000,00 |
| | | | |
| location chronotir | 350,00 | frais réunion crjs | 1 200,00 |
| | | | |
| fond propre | 770,00 | déplacements mission | 600,00 |
| | | | |
| préfilière | 800,00 | frais bancaires | 250,00 |
| | | | |
| | | cotisation CDOS | 180,00 |
| | | | |
| | | frais postaux | 160,00 |
| interets livret | 370,00 | | |
| total recettes | 14 890,00 | total dépenses | 14 890,00 |



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 30 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
Mesdames et Messieurs les archères et archers

Vous êtes cordialement invités aux Assemblées Générales (ordinaire et électorale) le 27 JANVIER 2024 à partir de 14h00 à la Salle des fêtes de la Mairie, 1 place Jacques Chirac, YERVILLE.

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est la Présidente ou le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'empêchement, la Présidente ou le Président de l'Association est habilité à désigner (pouvoir) un suppléant, lui-même licencié de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

Rappel sur la présence :

La présence à l'Assemblée Générale est obligatoire pour prétendre à l'organisation d'un concours.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous devons tenir une Assemblée Elective

Assemblée Générale Elective : Election du délégué

Un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA.

En fonction du barème, le CD 76 a droit à 1 délégué.

Les conditions d'éligibilité sont :

- Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.
- Avoir atteint la majorité légale.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.
- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB :

Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu.

Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA

Assemblée Générale Elective : Election complémentaire au Comité Directeur

En application de l'article 10.1 des statuts du CD76 , il est prévu que celui-ci est administré par un Conseil d'Administration appelé "Comité Directeur du Comité Départemental" comprenant 12 membres.

L'article 11.4 des mêmes statuts prévoit qu'en cas de poste(s) vacant(s) avant l'expiration du mandat, pour quelque cause que ce soit, une élection complémentaire doit se tenir lors de l'Assemblée Générale suivante au scrutin majoritaire à un tour. En cas d'égalité lors des élections, le candidat le plus jeune sera élu.

Concernant les candidatures l'article 10.2 des statuts stipule : Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- Les personnes mineures au jour de l'élection,
- Les personnes de nationalité Française ou étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes non licenciées le jour de l'élection au sein d'une association membre du Comité Départemental
- Les personnes ayant fait l'objet de mesure disciplinaire dans les organismes de première instance dans les 5 ans précédant la date de l'élection.

A ce jour il y a 3 postes vacants.

Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général du CD76 avant le 13 janvier 2024 à minuit, suivant le modèle joint.

En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour.

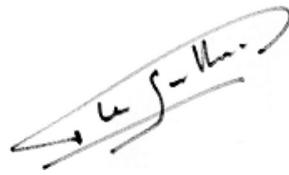
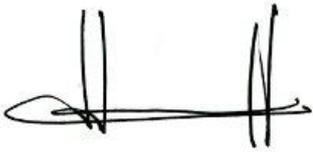
Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au Président et en copie au Secrétaire Général au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 16 décembre 2023.

En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76
Robert BLOT

Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué du CD76

Je soussigné(e).....Licence N°.....déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait àle.....

Signature

***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplg@live.fr

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au Comité Directeur du CD76

Je soussigné(e).....Licence N°.....déclare présenter ma candidature à l'élection complémentaire au Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc.

Fait àle.....

Signature

***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplg@live.fr

ELECTION COMPLEMENTAIRE

Dominique Côté
32 route départementale 6015
76700 Gonfreville l'Orcher

06.12.24.03.33
dominique.cote22@sfr.fr

Le 6 décembre 2023.

Comité Départemental de Seine-Maritime
de Tir à l'Arc
Pascal Le Guellec
Secrétaire général

Monsieur,

Je soussigné Dominique Côté licence N° 056974D déclare présenter ma candidature à l'élection complémentaire au Comité Directeur du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc.

Fait à Gonfreville l'Orcher le 6 décembre 2023.

Dominique Côté

Je soussigné(e) Dominique Côté Licence N° 056974D déclare présenter ma candidature à l'élection complémentaire au Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc.

Fait à Gonfreville l'Orcher le 6/12/2023

Signature

*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.
Adresse du Secrétaire Général
tiralorcplq@live.fr

Stéphane LEROY

2 Rue Casimir PERIER

76600 Le Havre

Je soussigné Mr LEROY Stéphane, Licence N°0958374L, déclare présenter ma candidature à l'élection complémentaire au Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc.

Fait à Le Havre, le 30 novembre 2023

Stéphane LEROY



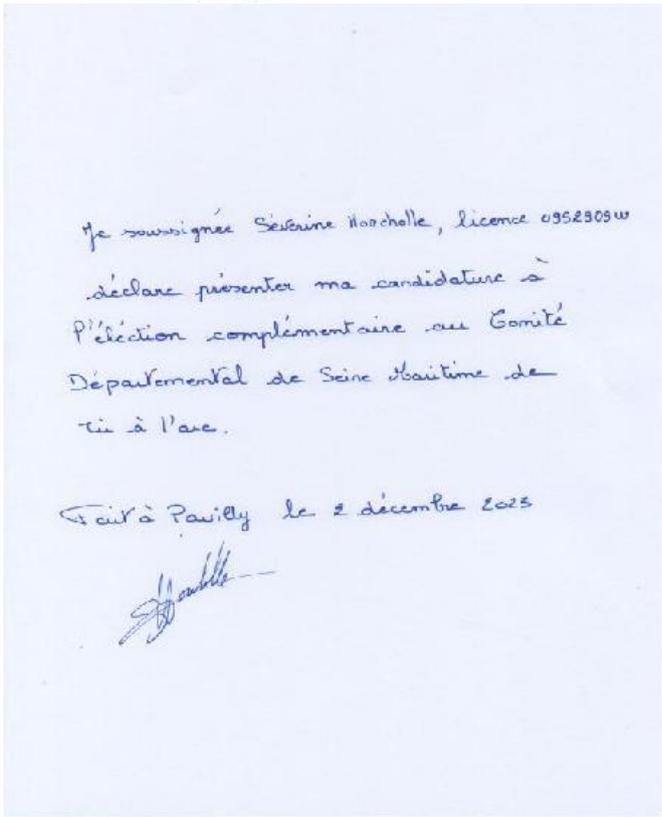
Mme Caroline Bouvard
15 rue Saint Jacques
76000 Rouen
carobouvard@laposte.net
06.59.21.36.07

A l'attention,
du Président du CD 76 Robert Blot et
du Secrétaire Général Pascal le Guellec

Objet : Candidature au Comité Directeur du CD76

Je soussignée, Caroline Bouvard, Licence N° 971824F, déclare présenter ma candidature à l'élection complémentaire au Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc.

Fait à Rouen le 30/11/2023



Je soussignée Séverine Hocholle, licence 0952303W
déclare présenter ma candidature à
l'élection complémentaire au Comité
Départemental de Seine Maritime de
Tir à l'Arc.

Fait à Pavilly le 2 décembre 2023



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué du CD76

Je soussigné(e) BLOT Robert.....Licence N° 202899U déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait à Bihevel.....le 21 Décembre 2023

Signature



*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.

Adresse du Secrétaire Général

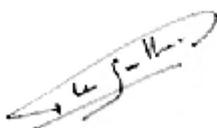
tiralarcplq@live.fr

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué ou suppléant du CD76

Je soussigné LE GUELLEC Pascal. Licence N°604117Z déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de ~~délégué~~ / suppléant du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait à BIHOREL. Je 23 Décembre 2023

Signature



*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76
YERVILLE
27 JANVIER 2024
ELECTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME

| | | |
|---|----------------------------------|------|
| 36 CLUBS ou COMPAGNIES soit | <input type="text" value="139"/> | voix |
| <u>8</u> CLUBS ou COMPAGNIES absents ou excusés | <input type="text" value="13"/> | voix |
| TOTAL | <input type="text" value="126"/> | voix |
| SUFFRAGES EXPRIMES | <input type="text" value="118"/> | voix |
| SUFFRAGES NULS | <input type="text" value="8"/> | voix |
| BOUVARD CAROLINE | <input type="text" value="108"/> | voix |
| COTE DOMINIQUE | <input type="text" value="39"/> | voix |
| GENSER LAURENT | <input type="text" value="30"/> | voix |
| HORCHOLLE SEVERINE | <input type="text" value="105"/> | voix |
| LEROY STEPHANE | <input type="text" value="54"/> | voix |

SCRUTATEURS

NOM PRENOM SIGNATURE

BENARD DIDIER

NOM PRENOM SIGNATURE

MALET Bruno

NOM PRENOM SIGNATURE

CRAMBER Christophe

NOM PRENOM SIGNATURE



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76
YERVILLE
27 JANVIER 2024

ELECTION du DELEGUE et du SUPPLEANT du COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME
A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTA

| | | |
|---|----------------------------------|------|
| 36 CLUBS ou COMPAGNIES soit | <input type="text" value="139"/> | voix |
| <u>8</u> CLUBS ou COMPAGNIES absents ou excusés | <input type="text" value="13"/> | voix |
| TOTAL | <input type="text" value="126"/> | voix |

| | | | |
|--|----------------------------------|------|---------------|
| SUFFRAGES EXPRIMES = 27 enveloppes (103) | <input type="text" value="108"/> | voix | Cent dix huit |
| SUFFRAGES NULS = 1 enveloppe | <input type="text"/> | voix | |
| CONTRE (Robert KLOT) | <input type="text" value="15"/> | voix | quinze |
| POUR (Pascal Laquelle et Robert Blot) | <input type="text" value="103"/> | voix | Cent trois |

SCRUTATEURS

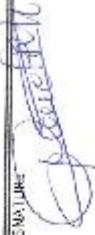
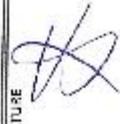
NOM PRENOM SIGNATURE VARNIERE Nicolas

NOM PRENOM SIGNATURE DUHAMEL Gregory

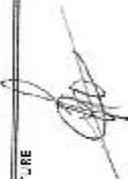
NOM PRENOM SIGNATURE BILLIER Pierre - Luc

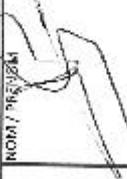
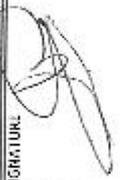
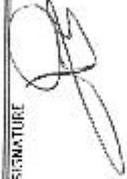
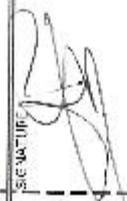
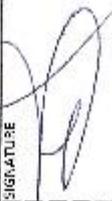
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

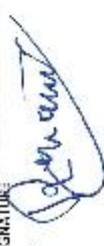
YERVILLE 27 JANVIER 2024

| Structure | licences BU 31/08/23 | VOIX | Représentant NOM / PRENOM | Emargement présence SIGNATURE | Emargement vote délégué SIGNATURE | Emargement élection complémentaire CD76 SIGNATURE |
|--|----------------------------|------|------------------------------|---|---|---|
| 0976087 CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS | 87 | 7 | HARIST Sotteman |  |  |  |
| 0976089 1ERE CIE D'ARC DE NEUFCHATEL | 42 | 4 | DANIEL DANIELLE |  |  |  |
| 0976090 ARC CLUB DE FECAMP | 52 | 5 | LEBOIT ANNECIE |  |  |  |
| 0976091 LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS | 52 | 5 | BERNARD BERNARD |  |  |  |



| | | | | | | |
|--|----|---|------------------------|--|---|---|
| 0976105 CIE DES ARCHERS D'AUFFAY | 27 | 2 | NADIER J |  |  |  |
| 0976106 CIE D'ARC DE FERRIERES EN BRAY | 15 | 1 | Abs. Ess | | | |
| 0976108 CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE | 12 | 1 | | | | |
| 0976109 CIE DES MARTINS TIREURS | 27 | 2 | Henry Ribeau |  |  |  |
| 0976110 ARC ROBERT LE DIABLE | 31 | 3 | DUPRE DIERER |  |  |  |
| 0976111 ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST | 38 | 3 | CAOUBERT Christophe |  |  |  |
| 0976112 ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE | 87 | 7 | GENSEL Jean-Luc |  |  |  |
| 0976113 CIE DES ARCHERS AUMALOIS | 23 | 2 | Breuil Gabriel |  |  |  |

| | | | | | | |
|--|----|-----|---|---|--|--|
| 0976114 L ARC SAINT ROMANAIS | 7 | 1 | NOM / PRENOM FERRAND Romain | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976115 CIE D ARCHERS DE GRAND COURONNE | 54 | 5 | NOM / PRENOM  | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976116 MSA ASRUC TIR A L ARC  | 90 | 7 | NOM / PRENOM Madelaine Levestre | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976117 LES ARCHERS BEUZEVILLAIS | 16 | (A) | NOM / PRENOM | SIGNATURE | SIGNATURE | SIGNATURE |
| 0976120 LES ARCHERS DU QUESNOT | 58 | 5 | NOM / PRENOM Laquenne Rogues | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976121 LES ARCHERS DU COLOMBIER | 52 | 5 | NOM / PRENOM Halle P | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976122 ARC CLUB EPOUVILLE | 76 | 7 | NOM / PRENOM DUMATTE | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |
| 0976124 ARC ROUEN CLUB | 75 | 7 | NOM / PRENOM  | SIGNATURE  | SIGNATURE  | SIGNATURE  |

| | | | | | | |
|--|----|-----|-------------------|--|---|---|
| 0976128 ARCHERS DU GRAND COLMOULINS | 24 | 2 | Devaux Agnès |  |  |  |
| 0976129 LES ARCHERS DES HALLES | 27 | (2) | Abs. Exc. | | | |
| 0976130 CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON | 55 | 5 | Rioult Anthony |  |  |  |
| 0976131 CIE DES ARCHERS DU RONCHAY | 46 | 4 | LANU Sylvain |  |  |  |
| 0976132 ARCHERS DU ROY GUILLAUME | 59 | 5 | Renard Renard |  |  |  |
| 0976133 LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT | 64 | 6 | DUAL Cécile |  |  |  |
| 0976134 1ERE CIE D'ARC DES TEMPLIERS | 6 | (1) | | | | |
| 0976138 LES ARCHERS DE TURRETOT | 35 | (3) | | | | |

CA